

À publier immédiatement

## RESTEZ LOIN DE LA GRIPPE Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2017

Rimouski, le 11 octobre 2017 – Le Centre intégré de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent informe la population des modalités concernant sa campagne de vaccination contre la grippe et invite la population à prendre rendez-vous à l'une de ses cliniques de vaccination offertes partout sur le territoire.

### **Prenez rendez-vous pour recevoir le vaccin**

À compter d'aujourd'hui, il sera possible de prendre rendez-vous sur le site Web : [www.cisss-bsl.gouv.qc.ca](http://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca) afin de réserver votre place pour vous faire vacciner et d'obtenir votre numéro de confirmation. Lors de votre visite sur ce site, vous choisirez une date et une heure pour recevoir le vaccin contre la grippe saisonnière. Cette façon de faire, qui a fait ses preuves l'année dernière dans le territoire du Bas-Saint-Laurent, permet de diminuer le temps d'attente sur place et de recevoir le vaccin antigrippal dans un délai d'environ 45 minutes.

### **Si vous n'avez pas Internet**

Pour les personnes n'ayant pas accès à Internet, il est possible de demander l'aide d'un proche ou un ami qui pourra enregistrer votre rendez-vous. Le CISSS du Bas-Saint-Laurent a aussi ouvert une ligne téléphonique sans frais afin d'aider les personnes à prendre leur rendez-vous. Des réceptionnistes seront disponibles entre 8 h et 16 h, du lundi au vendredi. Communiquez sans frais avec nous au : 1 866 445-0601.

### **Gratuité du vaccin**

Cette année encore, le vaccin sera offert gratuitement :

- Aux personnes de 60 ans et plus;
- Aux enfants de 6 mois à 23 mois;
- À la famille et aux personnes prenant soins des enfants de 0 à 23 mois;
- Aux personnes souffrant de maladies chroniques et à leurs proches;
- Aux personnes présentant des problèmes d'obésité importante;
- Aux femmes enceintes en bonne santé qui sont au 2<sup>ième</sup> et au 3<sup>ième</sup> trimestre de la grossesse;
- aux travailleurs de la santé qui œuvrent dans un établissement qui donne ou fournit des soins de santé à des patients OU aux travailleurs de la santé qui, dans le cadre de leurs activités, ont des contacts avec les personnes à risques.

Toute autre personne désirant se protéger contre la grippe peut le faire à ses frais. La vaccination débutera le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Nous vous rappelons que le vaccin demeure le meilleur moyen de protection contre la grippe saisonnière et ses complications potentielles. Il est important de se faire vacciner lorsque l'on vit avec une maladie chronique telle que le diabète, des troubles immunitaires, une maladie cardiovasculaire, respiratoire ou rénale.

### **À propos du CISSS du Bas-Saint-Laurent**

Le CISSS du Bas-Saint-Laurent est un établissement qui a pour mission de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population bas-laurentienne en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Bas-Saint-Laurent. Avec un budget de plus de 650 M\$, le CISSS emploie près de 8000 employés, peut compter sur 450 médecins, dentistes et pharmaciens et des centaines de bénévoles qui ont à cœur les valeurs de l'établissement, soit la collaboration, l'humanisation, l'engagement et la responsabilisation.

– 30 –

Information : Lise Chabot  
Conseillère-cadre aux communications stratégiques  
à la présidence-direction générale et relations avec les médias  
418 734-2112 (bureau)  
418 509-9560 (cellulaire)  
lise.chabot.ciSSSBSL@SSSS.gouv.qc.ca  
www.ciSSS-BSL.gouv.qc.ca